Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_136-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 04/11/2026

Date de la convocation
28/10/2026

Date d'affichage
28/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an 2026, le 04 novembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, M. EON Jonathan, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme GODEFROY Nathalie pouvoir donné à M. EON Jonathan

Excusé sans pouvoir : M. Daniel Brossais

Secrétaire de séance : Nathalie SABATIER

Réf	2026-136

Objet de la délibération : MARCHE PUBLIC : ATTRIBUTION DU MARCHE DES ASSURANCES

Le contrat d'assurance actuel de la commune arrivant à échéance le 31/12/2026 il a été procédé au lancement d'une consultation pour le renouvellement des polices d'assurance de la collectivité.

Le marché public a été passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La consultation a été divisée en plusieurs lots géographiquement et fonctionnellement distincts afin de susciter la plus large concurrence possible :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité, des agents et élus

L'avis de marché a été publié le 30 juillet 2026 et la date limite de réception des offres était fixée au 12 octobre. Voici un tableau récapitulatif des offres qui ont été réceptionnées au total.

Candidats ayant déposé une offre :

Lot 1 : Dommages aux biens
CABINET SEPMG / MMA
Lot 2 : Responsabilité civile
CABINET SEPMG / MMA
SMACL
GROUPAMA
Lot 3 : Véhicules à moteur
SMACL
Lot 4 : Protection juridique de la collectivité, des agents et des élus
SMACL
GROUPAMA

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261118-2026_136-DE

CABINET SEPMG / COVEA PJ
CABINET 2C COURTAGE / CFDP
CABINET K RE / SOLUCIA

Après analyse des propositions financières et techniques sur la base des critères de jugement des offres définis au règlement de la consultation les candidats suivants sont apparus comme ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

RÉCAPITULATIF

LOTS	Formule Retenue	Assureur	Nouvelle Prime	Ecart	Prime actuelle	TENANT
Dommage aux biens	Solution de base	SEPMG / MMA	15 141,33 €	117 %	6 988,30 €	GROUPAMA
Responsabilité Civile	Solution de base	SMACL	3 182,28 €	57 %	2 029,63 €	SMACL
Flotte Auto	Solution de base	SMACL	6 738,79 €	-57 %	15 806,45 €	SMACL
Protection Juridique	Solution de base	2C / CFDP	678,45 €	15 %	588,63 €	2C / CFDP
		TOTAL :	25 740,85 €		25 413,01 €	

Écart par rapport au marché actuel :	327,84 €
Ecart sur la durée du marché :	1 311,36 €

Les nouveaux contrats prendront effet le 1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans.
Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le choix des attributaires et à l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21,
Vu le Code de la commande publique,
Considérant le rapport d'analyse des offres présentant le détail du classement des candidats pour chaque lot,
Considérant que les crédits nécessaires au paiement des primes d'assurances seront inscrits au budget principal de la commune aux exercices correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les propositions retenues et **Attribue** les lots du marché public d'assurances de la manière suivante :

  Lot 2 (Responsabilité civile) : À la compagnie SMACL pour un montant de 3 182.28€ TTC / an.
  Lot 3 (Flotte automobile) : À la compagnie SMACL pour un montant de 6 738.79€ TTC / an.
  Lot 4 (Protection juridique) : À la compagnie CFDP pour un montant de 678.45 € TTC / an.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les dépenses en résultant seront inscrits au budget communal.

Monsieur le maire explique qu'il souhaite négocier le lot 1 et qu'il appellera la MMA pour négociation et les assureurs locaux

Pour : 14 (lots 2, 3, 4) Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SABATIER

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)